

5 M€ destinés à la filière forêt et bois

La forêt couvre près d'un tiers de la surface de la Loire soit environ 125 000 ha où elle compte 170 massifs forestiers de plus de 100 ha et un morcellement moyen de l'ordre de 2,6 ha pour les 45 000 propriétaires. Elle est une source économique non négligeable puisque dans la Loire, les 900 entreprises de la filière emploient près de 9 000 personnes. Le second de soutien de la filière forêts et bois a été signé le 15 juin par Bernard Bonne, président du conseil départemental de la Loire, Jean-Gabriel Duchamp, président d'Inter-Forêt / bois 42 et Jacques Grenot, président de l'Union forestière de la Loire. Un plan qui s'inscrit dans l'Agenda 21 du Département est renouvelé à hauteur de 5 M€. Il comporte 7 mesures : la promotion des approches territoriales avec la mise en place de chartes



Forestières, favoriser le regroupement forestier notamment auprès des routes forestières, la création de routes forestières pour accéder au bois disponible, l'accompagnement par des aides les entrepreneurs de travaux forestiers, des aides au reboisement, des aides aux trois principaux organismes forestiers de la Loire, et encourager l'investissement des PME/PMI de la filière.